



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 3 juin 2019, à 19 h 30**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un garage détaché en cour avant à une distance de 17 mètres de la ligne de lot avant au lieu de 25 mètres et à une distance de 5 mètres de la ligne de lot latérale au lieu de 6 mètres malgré les dispositions prévues à l'article 106 du règlement de zonage numéro 1037-2017, et permettre un coefficient d'emprise au sol de 0,10 m pour la construction d'un garage de 37,16 m² au lieu de 0,08 m, tel qu'indiqué à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage 1037-2017, au 1160, chemin d'Adamsville, lot 2 928 597, zone P1A-03, district Adamsville (dossier 2019-30114);
2. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à une distance de 8 mètres de la ligne avant de lot au lieu de 10 mètres, tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C, du règlement de zonage numéro 1037-2017 et à permettre l'empiètement d'un avant-toit à 2,6 mètres dans la marge avant, malgré les normes prévues au tableau de l'article 111 (ligne 4 a) du règlement de zonage 1037-2017, au 22, rue Huguette, lot 2 929 580, zone P3P-04, district Pierre-Laporte (dossier 2019-30115);
3. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à 1,70 m de la ligne latérale de lot au lieu du 3 mètres, tel que prévu à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage 1037-2017, au 130, rue des Deux-Montagnes, lot 2 930 841, zone P4M-08, district Mont-Soleil (dossier 2019-30116);
4. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée ayant une porte de garage d'une largeur de 5,5 m au lieu de 4 mètres, tel que stipulé à l'article 81 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 27, rue Quinlan, lot 5 662 444, zone P3M-07, district Lac-Bromont (dossier 2019-30119);
5. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la création de deux lots contigus ayant un frontage de 24 et 27 mètres, au lieu de 75 mètres, et une superficie de 2 000 m² et 8 004 m², respectivement, au lieu de 10 000 m², le tout tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C, du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 1202 et 1200 rue Shefford, lots 5 845 541, 5 845 542 et 2 591 552, zone P3P-04, district Pierre-Laporte (dossier 2019-30129);
6. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser une opération cadastrale, pour un lot non desservi situé en tout ou en partie à moins de 100 mètres d'un cours d'eau, ayant une profondeur moyenne de 60 mètres au lieu de 75 mètres et possédant une superficie de 5 000 m² au lieu de 10 000 m², tel que stipulé à l'article 35 du règlement de lotissement numéro 1038-2017 et à permettre l'implantation d'un bâtiment principal à 6,50 m de la ligne de lot arrière au lieu de 15 m, tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C, du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 890, chemin Miltimore, lot 2 929 892, zone P1F-08, district Lac-Bromont (dossier 2019-30130);

7. Demande de dérogation mineure afin de permettre de continuer l'entretien d'une pelouse sur une portion de 5 et 10 mètres d'une bande de protection riveraine, malgré l'interdiction prévue à l'article 209 du règlement de zonage numéro 1037-2017, chemin de Gaspé, lot 3 598 880, zone PDA8-01, district Lac-Bromont (dossier 2019-30135);
8. Demande de dérogation mineure afin de permettre de continuer l'entretien d'une pelouse sur une portion de 10 mètres d'une bande de protection riveraine, malgré l'interdiction prévue à l'article 209 du règlement de zonage numéro 1037-2017, chemin de Gaspé, lot 3 598 879, zone PDA8-01, district Lac-Bromont (dossier 2019-30138);
9. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'aménagement d'une piscine et d'un cabanon qui empiètent de 5 mètres dans la rive d'un cours d'eau, malgré l'interdiction prévue à l'article 209 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 52 rue Louis-XIV, lot 3 690 658, zone P3D-07, district Shefford (dossier 2019-30137);
10. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un toit de galerie qui empiète de 2,50 m dans la marge arrière au lieu du 1,80 m, tel que prévu au tableau de l'article 111 (4. a) du règlement de zonage 1037-2017, au 9, rue de Boucherville, lot 2 590 883, zone P4P-33, district Mont-Soleil (dossier 2019-30139);
11. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement d'une galerie, faisant corps avec le bâtiment principal, de 4,6 m dans la marge avant au lieu du 1,2 m, tel que stipulé au tableau de l'article 111, ligne 1 du règlement de zonage 1037-2017, au 127, rue Stanstead, lot 2 930 320, zone P4M-08, district Mont-Soleil (dossier 2019-30144);
12. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser un mur de soutènement et un remblai de 2,70 m de hauteur au lieu de 1,5 m, tel que stipulé aux articles 176 (2) et 178 (1) du règlement de zonage 1037-2017, et d'autoriser sur le lot 3 611 060 un espace consacré au stationnement des véhicules en cour avant de 52 % au lieu de 40 %, tel que prévu à l'article 146 du règlement de zonage 1037-2017, au 197, rue Montcalm, lots 3 611 060 et 3 611 061, zone P4M-08, district Mont-Soleil (dossier 2019-30146).

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogations mineures lors de la tenue de cette assemblée.

Bromont, ce 17^e jour de mai 2019

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice